



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

- Le Châble : Ch. de Plénadzi, parcelle n°12854, introduction de 3 signaux OSR n°4.17  
Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire « maximum 48h »
- Le Châble : Ch. du Sommet, parcelle n°12703, introduction de 2 signaux OSR n°4.17  
Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire « maximum 48h »
- Verbier : Rue du Centre Sportif, parcelle n°1435, introduction de 2 signaux OSR n°  
2.49 Interdiction de s'arrêter assorti de la plaque OSR 5.04 Plaque de  
rappel et du texte « Réservé véhicules d'urgences et personnel du centre  
sportif »

*Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)*

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 17.01.2013

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Cpl. Christillin J-C.**